



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

CAISSE des ECOLES DE CONTES

Décision n° 2023 04 05

OBJET :

Crédits d'enseignement

Etaient présents : M. Alain Alessio, Mmes Lykke Saviane, Vice-Présidente, Sandrine Mauras, Martine Abellan, représentants du conseil municipal représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Emilie Brière, Maryline Ruggéri, Emilie Galli, Chloé Roig, représentantes des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient excusées : Mme Fabienne Haziza, inspectrice de l'éducation nationale, Mme Laetitia Autheman, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Monsieur Alain Alessio a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente expose que chaque année des crédits d'enseignement sont alloués aux écoles. Ces crédits permettent la prise en charge des dépenses suivantes :

- les fournitures scolaires
- le matériel pédagogique y compris les jeux et matériel extérieur tels vélos
- les divers produits et petits équipements de fonctionnement courant
- la location du photocopieur, l'achat d'ordinateur de classe ainsi que le contrat d'entretien
- les cartouches imprimantes
- les ramettes de papier
- les divers abonnements
- les transports autres que ceux prévus pour se rendre aux installations de la commune
- les frais de télécommunication
- le forfait internet

Pour l'année 2023, Madame la Vice-Présidente propose d'attribuer les crédits d'enseignement suivants aux écoles de la commune :

- Ecole primaire Ricolfi :	18.000,00 euros
- Ecole maternelle du Varet :	9.240,00 euros
- Ecole élémentaire de la Pointe :	6.180,00 euros
- Ecole élémentaire de la Vernéa :	4.600,00 euros
- Ecole élémentaire de Sclos :	9.500,00 euros
- R.A.S.E.D école Ricolfi :	700,00 euros

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Et après en avoir délibéré,**

DECIDE d'attribuer les crédits d'enseignement tels qu'exposés aux cinq écoles de la commune pour l'année 2023.

DECIDE d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 21/04/2023

Le Président, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La vice-présidente,
Lykke SAVIANE